



Objet : Demande de subvention -Dotation en compétences paysage sur le Grand site du Pont du Gard

Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

**Exposé des motifs :**

Considérant que l'EPCC Pont du Gard, en sa fonction de gestionnaire du site, a pour ambition le maintien de la qualité paysagère,

Considérant que les ambiances et les entités paysagères qui façonnent le lieu nécessitent un regard fin et attentif,

Considérant que des interventions ponctuelles ou d'expertises de la part de personnalités reconnues dans le monde du paysage et de sa culture seront programmées : journée d'expertise et de réflexion paysagère par Gilles Clément sur le secteur des Carrières de l'Estel et de Mémoires de garrigue (parcours muséographique du paysage méditerranéen),

Considérant que dans la gestion quotidienne et programmée de l'EPCC Pont du Gard, des travaux devront être engagés pour maintenir la qualité paysagère du site, dans des secteurs à enjeux ou requalification,

Considérant que l'EPCC Pont du Gard recrute un chargé d'environnement et de paysage afin d'accompagner et de mener les différentes missions liées à la gestion environnementale du site du Pont du Gard (paysage, patrimoine, biodiversité et transition) et dont les missions seront :

- o L'organisation et la mise en œuvre du plan de gestion des espaces naturels du site,
- o L'accompagnement sur les démarches de planification opérationnelle,
- o L'accompagnement sur les démarches de faisabilité et de mise en œuvre des projets en matière d'environnement, de paysage et de patrimoine.

Considérant que l'EPCC Pont du Gard, dans sa gestion de l'espace naturel sensible, composante forte de l'écrin environnemental du monument historique, se doit de valoriser et préserver ce paysage, par des actions ou démarches de sensibilisation auprès du public.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

- ✓ Autorise le Directeur Général à solliciter une subvention à l'ingénierie paysagère auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires de l'ordre de 55 000 € HT.
- ✓ Autorise le Directeur Général à signer tout acte ou engagement nécessaire à la mise en œuvre de cette demande, notamment la demande de versement.

M.Rasson ne participe pas au vote.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Étaient présents :

M. Malavieille, Mme Noguier, M. Pissas, M. Bouget, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, M. Gibelin, M. Vallespi, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Biou, Mme Rebuffat, M. Paoletti.

Avaient donné une procuration écrite :

M. Nicolas a donné pouvoir à M. Malavieille, M. Favaron a donné pouvoir à Mme Noguier.

Fait à Vers, le 14 juin 2024

Le Président

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD

La Bégude

400 route du Pont du Gard  
30210 Vers Pont du Gard

Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50  
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-448279844-20240614-2024\_18-DE